

Bruxelles, le 17 avril 2023  
(OR. en, de)

---

---

Dossier interinstitutionnel:  
2021/0411(COD)

---

---

7947/23  
ADD 1

CODEC 523  
IXIM 67  
ENFOPOL 141  
JAI 383  
COMIX 158

#### NOTE POINT "I/A"

---

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Projet de DIRECTIVE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL relative à l'échange d'informations entre les services répressifs des États membres et abrogeant la décision-cadre 2006/960/JAI du Conseil <b>(première lecture)</b> - Adoption de l'acte législatif = Déclaration

---

#### Déclaration de l'Autriche

L'Autriche souligne qu'elle soutient sans réserve le renforcement de la coopération policière et l'amélioration de l'échange d'informations entre les services répressifs.

Malheureusement, le texte actuel contient des dispositions que l'Autriche juge contestables. Celles-ci concernent 1) la période d'examen prescrite, dans un délai fixé, pour les données contenues dans les systèmes nationaux de gestion des dossiers, qui empiète indûment sur la compétence législative nationale, et 2) la possibilité de changer de canal de communication au cours d'un échange d'informations.

L'Autriche est d'avis que ces dispositions compliquent le travail des services de police et auraient dû être supprimées. Dans ce contexte, l'Autriche s'abstient.

---